Mercredi 14 octobre 1908. TELEPHONE 48me année. No 83.

Tit. Bibliothèque cantonale, Sion

CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux valaisans

PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Au numéro du Samedi est joint comme supplément le BULLETIN OFFICIEL

PRIX DE L'ABONNEMENT :	RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY	PRIX DES ANNONCES : (la ligne ou son espace)
SUISSE : Avec Bulletin officiel, 1 an 6.50 fr. 6 mois 4.— fr.	ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE	Canton 10 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct.
" Sans Bulletin officiel, 1 an 5.— fr. 6 mois 3.— fr.	Tous les envois doivent être affranchis	RECLAMES 50 ct.
ETRANGER : (Union postale) 12.— fr.		

Pour les Annonces et Réclames s'adresser exclusivement à l'Agence de publicité HAASENSTEIN & VOGLER, Lausanne, Genève, Sion et à l'imprimerie du Journal

Appel aux nations

Le Bureau international de la Paix, à Berne, nous adresse l'appel suivant :

Pendant l'année qui vient de s'écouler, des inquiétudes sérieuses et, d'ailleurs, absolument injustifiées, se sont emparées du monde politique. Les antagonismes d'intérêts qui divisent certaines nations sur quelques points du globe, sont représentés dans tous les pays par une certaine presse comme des causes de conflits insurmontables. Il paraît des brochures, des livres même, qui font une peinture fantastique de la guerre à venir, tantôt entre l'Angleterre et l'Allemagne, tantôt entre les Etats-Unis et le Japon, tantôt entre les groupes de nations. De hautes personnalités, voire des hommes d'Etat, affirment que les questions de l'heure présente doivent être envisagées au point de vue d'une grande guerre absolument inévitable.

Jouer ainsi avec l'image menaçante de la guerre, c'est jouer inconsciemment avec le feu.

Où sont donc, en vérité, les antagonismes d'intérêts si irréductibles qu'une nation, même quand elle considère la guerre comme la ressource ultime de sa défense, veuille exposer la vie de ses enfants, le bien-être de toute une génération et même sa propre existence, pour arriver au terme de ses désirs ou disputer à une autre nation des droits qu'un équitable compromis d'intérêts pourrait lui assurer? Nulle part! Toutes les questions dont on parle aujourd'hui sont susceptibles d'un compromis pacifique, sans qu'aucune nation soit contrainte de renoncer à aucun intérêt vital. D'ailleurs, tous les peuples, tous les gouvernements témoignent de leur bonne volonté et ne se lassent pas de le répéter; aucune ne veut faire violence aux autres, mais chacun se contente d'affirmer son bon droit à participer à une prospérité économique croissante.

Le danger réside moins dans les questions litigieuses même, que dans la manière dont elles sont traitées aujourd'hui par une grande partie de la presse et par des individus pour la plupart irresponsables.

Si l'on répète sans cesse au public que l'antagonisme des intérêts doit aboutir à une catastrophe, si l'on parle de la guerre à venir comme d'un évènement inévitable, on crée par là-même un grand danger de guerre. On habitue les nations à se livrer à l'idée fataliste qu'une guerre arrivera nécessairement, on affaiblit la résistance des forces de paix pour le moment critique.

Il est grand temps de faire halte. Nous autres, amis de la Paix, nous en appelons donc aux hommes réfléchis de tous les pays pour qu'ils résistent à de pareils entraînements et rappellent avec nous les peuples à la raison. Si les hommes de bons sens s'allient au parti des amis de la Paix, celui-ci sera invincible.

Le Juge de l'avenir

M. le professeur Eugène Borel, dans l'intéressant rapport sur le nouveau Code civil suisse présenté à l'assemblée de l'Union des villes suisses à Sion, a tracé de main de maître le rôle d'un juge qui sera chargé de l'application de ce code et énuméré comme suit les qualités élémentaires que ce juge devra posséder :

„Le juge appliquera en premier lieu et intégralement la loi, chaque fois qu'il y trouvera une disposition applicable. A défaut, il prononcera selon la coutume et, au besoin, il interrogera sa conscience de juge et décidera, dit le code, selon les règles qu'il établirait lui-même s'il avait à faire acte de législateur, — le contrat selon les indications fournies par la doctrine et la jurisprudence. En traçant au juge un devoir si élevé, en lui accordant une si grande liberté d'appréciation, qu'elle accentue encore chaque fois qu'il est possible de tenir compte des exigences de l'équité, la loi s'inspire d'une idée très juste et conforme aux besoins modernes. Au lieu d'un code touffu, bourré de prescriptions de détail, nous avons une loi qui, se bornant aux dispositions strictement nécessaires, laisse à la vie et à l'activité des hommes la liberté et l'élasticité dont elles ont besoin.

Certes, cela suppose de bons juges; et notre peuple devrait comprendre, mieux peut-être qu'il ne l'a fait jusqu'ici, qu'un bon juge ne s'improvise pas, qu'il doit personnifier une très grande somme de savoir, d'intelligence et d'expérience, en même temps qu'une très haute valeur morale — qu'il faut donc être très difficile dans le choix des juges et ne pas craindre les sacrifices nécessaires pour que ce choix soit possible. Ce n'est pas que l'on ait à se plaindre en général des juges actuels qui, pour la plupart, accomplissent leur mandat avec beaucoup de conscience et de dévouement. Mais l'on ne saurait jamais assez insister sur la difficulté de la tâche du juge et sur l'importance capitale qu'il y a pour tous à assurer aux juges une situation en rapport avec la mission qui leur est confiée.

Quoiqu'il en soit, c'est en pleine connaissance de cause que le législateur fédéral a élargi, d'une façon si considérable, la liberté d'appréciation des tribunaux. Arbritraire pour arbritraire, celui du juge accomplissant son devoir à la lumière de ses connaissances et selon sa conscience d'honnête homme lui a paru présenter moins d'inconvénients que l'arbritaire du législateur enserrant la vie et l'activité humaine dans le cadre étroit de dispositions trop détaillées et trop rigides".

CANTON DU VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat approuve la circulaire du département de l'Intérieur donnant aux communes des instructions sur l'application de la loi électorale, spécialement en ce qui concerne la représentation proportionnelle.

— Il donne son approbation :

1. au règlement de police de la commune de Monthey, moyennant certaines modifications;
2. au plan présenté par la fabrique d'aluminium Giulini frères, à Martigny-Bourg.

— Il est accordé à la commune d'Unterbäch un permis de coupe pour 210 plantes dans les forêts Bannwald et Alt Bärkenwald.

Les cercles électoraux

Ainsi qu'on le sait, les communes de Monthey, Champéry, Collombey, Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph étaient appelées dimanche à se prononcer sur la formation des cercles électoraux pour les élections au Grand Conseil.

La commune de Monthey a accepté le cercle à une majorité de 106 voix. Le parti ouvrier s'est abstenu.

Vouvry a également voté en faveur du cercle à une assez grande majorité.

A Champéry, il y a eu une majorité de 40 voix en faveur du cercle.

A Collombey, la formation du cercle a été rejetée à une voix de majorité.

A St-Gingolph, il y a eu une majorité d'une trentaine de voix pour le rejet du cercle.

Quant à Port-Valais il a donné 34 voix de majorité pour le cercle.

Les communes qui ont rejeté la formation des cercles, voteront en conséquence avec le reste du district pour les prochaines élections au Grand Conseil.

Voici les résultats du vote dans les différentes communes :

	Oui	Non
Monthey	317	211
Champéry	115	75
Collombey	119	120
Vouvry	190	77
Port-Valais	75	41
St-Gingolph	59	90

Les citoyens de la commune de Nendaz se sont également prononcés dimanche en majorité pour la formation d'un cercle électoral.

Dans le district de Martigny, la commune de Fully qui, seule, avait réclamé le cercle, y a renoncé au dernier moment.

Odieuse polémique. — Les partis bas-valaisans ayant renouvelé le compromis quant aux élections fédérales et désigné respectivement leur candidat, on aurait été en droit d'attendre que la presse s'abstînt de toute attaque à leur égard.

L'organe libéral a observé à l'égard de M. Pellissier la plus correcte attitude. Par contre, les journaux conservateurs font contre M. de Lavallaz une vilaine campagne, secondés par des libelles, d'une ineptie et d'une grossièreté révoltantes, répandus à profusion dans le district de Monthey.

Et pourquoi cette levée de boucliers? Parce que M. de Lavallaz a eu le courage de signaler au public des actes hautement répréhensibles!

Nous considérons ces attaques, à la veille du vote, comme une violation formelle d'un

---

FEUILLETON DU *CONFÉDÉRÉ*

10

Christen Russi

PAR

C. ZAHN

Traduit de l'allemand par C. BOUTIBONNE

VIII

Le prési s'était rendu dans la salle commune où sa femme, assise devant une terrine fumante, servait la soupe. Les valets et les servantes attendaient debout. L'un regardait le plafond, un autre lorgnait la fenêtre, un troisième trahissait, en bâillant, la faim qui faisait gronder son estomac; là-bas, deux d'entre eux causaient à voix basse et se séparèrent vivement quand le paysan entra, prit place au bout de la table, le dos à la fenêtre. Puis tous les serviteurs s'installèrent à leur tour.

Au milieu d'eux un homme était assis, un parent du maître, et que tout le monde au village et à la ferme appelait l'Américain. Il se nommait Furrer, comme le conseiller, et son nom de baptême, Karl, avait été américanisé et on en avait fait Charles; mais les Frutnellois, sans en excepter le prési, disaient Tcharlèse, en appuyant sur la dernière syllabe. Le père de cet homme (qui comptait lui-même une trentaine d'années) était parti il y avait bien longtemps de ce trou de famine, comme il nommait son village natal, et avait passé la Grande Eau. Comme tant d'autres, il avait été forcé de reconnaître qu'il vaut encore mieux souffrir de la faim dans sa patrie qu'à l'étranger, il était mort de privations et de malaria au bout de peu d'années, laissant les siens dans la misère.

La femme et trois enfants l'avaient bientôt suivi, et de toute la troupe qui avait dans le temps émigré, un seul, un fils, Tcharlèse était resté. Il avait honnêtement gagné sa vie là-bas; mais comme il n'était ni fort intelligent ni très vigoureux, il n'avait pu mettre un sou de côté. Enfin il s'était dit avec raison qu'il avait moyen de gagner sa maigre pitance dans sa vallée solitaire; il lui restait aussi le vague souvenir d'un riche parent, du fermier de Hochfluh, et avec l'aide de son consul il avait retrouvé le chemin de sa patrie montagneuse.

C'était un homme long et mince avec de jolis traits. Une chevelure brune et ondulée entourait sa tête, et une belle barbe de même couleur tombait sur son étroite poitrine. Ses joues étaient creuses, presque ridées, mais portaient les couleurs de la santé; les lignes de son nez et de son menton était regulières, le front lui-même n'était pas mal, mais les yeux étaient dénués d'expression. Ils étaient bruns et avaient un regard indifférent, endormi et bon, car Charles était bon; il était sobre, tranquille jusqu'à la timidité et toujours angoissé dans le voisinage du conseiller qui l'avait pris chez lui à cause de leur parenté. Il faisait honnêtement et bien son ouvrage de valet, ne se tuait pas de travail, mais aurait eu honte de se faire prendre pour un paresseux et il acquérait tous les jours davantage cette satisfaction, ce contentement intérieur de l'homme insignifiant qui ne demande qu'une chose: manger, boire et dormir régulièrement aux heures marquées pour cela. Il ne s'était lié d'amitié avec aucun des autres domestiques, quoiqu'il ne se connût aucune raison pour se croire supérieur à eux; de leur côté, eux ne s'occuppaient pas de lui, ils le faisaient passer pour plus bête qu'il ne l'était, se délectant à la pensée que le paysan savait houspiller son propre parent tout comme ses autres valets, quand il le jugeait nécessaire.

Furrer posa ses yeux brillants et inquisiteurs sur l'Américain, comme ce dernier rapprochait sa chaise de son assiette. Il joignit au-dessus de la table ses mains massives et prononça un court bénédicité. Il n'avait pas fini d'en prononcer les quelques paroles lorsqu'il s'aperçut que la place de sa fille était restée vide. Ses sourcils eurent un froncement brusque, mais il ne dit rien. Il se saisit de la cuiller et commença son repas. Bientôt la salle ne fut plus remplie que du bruit de la vaisselle et on aurait dit que, ce jour-là, les serviteurs mettaient une hâte insolite à prendre le repas que d'habitude ils aimaient à traîner en longueur; une lourde contrainte pesait sur tous, et pas une parole ne fut prononcée. Même la femme Furrer ne leva pas une seule fois les yeux de dessus son assiette et poussa seulement de temps en temps un soupir étranglé; le voisinage de son mari l'oppressait et elle ne se hasardait pas à le regarder. Devant sa colère éclatante elle aimait à se cacher; mais elle le savait enfiévré en ce moment par une ardente rage, et son calme rigide l'épouvantait jusqu'à l'étouffement.

Le paysan mangea peu, et plusieurs fois il posa son menton dans le creux de sa main gauche, promena ses yeux autour de la table, regarda chaque convive à son tour, comme pour se rendre compte de son appétit et lui mesura sa ration; mais chaque fois son regard s'arrêtait sur l'Américain si longuement et d'une façon si perçante que celui-ci s'en aperçut enfin, si bien que la fourchette dont il se servait si activement trembla dans ses mains.

Les valets, les premiers, vidèrent leurs verres; puis passant leur manche sur leurs lèvres, ils repoussèrent le banc sur lequel ils étaient assis et sortirent. Autant les jeunes filles détestent à faire tapisserie, autant elles aiment rester assises à table. La place de Charles était au milieu des servantes, et la façon dont Furrer l'avait passé en revue l'embarrassait tellement qu'il n'avait pas encore pu finir ce qui se trouvait dans son assiette. Il s'étrangla presque en avalant son vin, et s'apprêtait à sortir, lorsque d'une voix singulièrement cassante le président lui dit:

— Reste assis, Tcharlèse, j'ai encore à te parler.

Les femmes levèrent les yeux sur le président qui, les sourcils levés, l'air sardonique, les regardait comme pour leur demander si elles étaient vissées à leurs places. Alors, elles aussi se retirèrent.

— Comme il nous a regardées! voilà qu'on ne va plus oser manger à sa faim, marmottèrent les ser-

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris.

compromis que les mandataires des deux partis ont pris l'engagement de respecter loyalement. C'est une invite, presque directe, aux électeurs conservateurs de renier la parole et la signature de leur comité. C'est une odieuse manœuvre contre laquelle nous protestons, au nom de la loyauté et de l'honnêteté politiques.

Si cette campagne devait se poursuivre, nous aurions le droit d'user de représailles. Qu'on le sache bien !

Où est l'intransigeance ?

La *Gazette* pose cette question et prétend la résoudre en affirmant que l'intransigeance est du côté libéral-radical.

Mais quelles sont les preuves que l'on apporte à l'appui de cette affirmation ?

On signale le fait que le district de Monthey a tenté, par la formation d'un cercle, d'augmenter la représentation libérale. Mais cette tentative n'était-elle pas justifiée par le refus brutal opposé par la toute-puissante majorité conservatrice du Grand Conseil à l'introduction de la représentation proportionnelle ?

User d'un moyen constitutionnel et légal, quand on vous refuse la justice, est-ce être intransigeant ?

On relève le fait que Martigny refuse une concession, alors que St-Maurice en *accorde* deux.

Entendons-nous un peu. Martigny refuse une concession, parce que le parti conservateur prétendait se faire représenter au moyen du cercle de Fully. Quant à St-Maurice, où est la concession ? Le parti libéral pouvait, sans coup férir, obtenir deux sièges dans un cercle Salvan-Collonges. Il pouvait même espérer de plus en étendant ce cercle à d'autres communes.

C'est la crainte de cette éventualité qui a rendu sages les conservateurs de St-Maurice. Le compromis lié dans ce district n'est donc pas une *concession*.

Au surplus, n'est-il pas vrai que jusqu'à cette année, les conservateurs de St-Maurice ont refusé impitoyablement toute concession et qu'il a fallu le pas en avant du parti libéral, il y a 4 ans, pour les faire renoncer aujourd'hui à l'intransigeance dont ils avaient fait preuve jusqu'ici, alors même que, comme en 1901, le district de Martigny laissait place à deux conservateurs ?

Et l'Entremont, et Sion, qu'ont-ils concédé jusqu'ici au parti libéral ? Vous ne parlez pas de ces fiefs qui vous appartiennent, dame *Gazette ?*

Singulière prétention que celle qui consiste à demander à un groupe politique — dont la représentation est, dans l'ensemble du canton, notoirement inférieure à la force numérique de ses adhérents — de concéder des sièges à la majorité, alors que celle-ci se montre intraitable dans les districts où elle commande !

Toujours la paille et la poutre.

Cynisme ou inconscience? Choisissez, dame *Gazette.*

Un dernier mot à M. Marclay. — Incapable de soutenir la conversation qu'il a engagée dans la réunion conservatrice de Martigny et que nous avons continuée dans les journaux, M. Marclay se dérobe en disant qu'il ne répond pas à des *grossièretés.*

C'est une piteuse reculade que les lecteurs impartiaux jugeront comme elle le mérite.

C. DÉFAYES.

Précisez. — Dans son n° d'aujourd'hui, la *Gazette* affirme que „le parti libéral ne se gêne pas de trahir la parole donnée par ses mandataires en déclarant la guerre là où compromis a été fait et signé".

Précisez, cher confrère, et dites-nous dans quel district ou arrondissement électoral nous manquons à des engagements en force ?

Si vous ne répondez pas, vous serez, une fois de plus, convaincu de mensonge.

Il est vrai qu'on n'en est plus à les compter.

Par contre, la campagne indigne que vous et vos confrères conservateurs menez contre M. Eugène de Lavallaz peut-elle bien se concilier avec le respect du compromis ?

Si le comité conservateur bas-valaisan avait un peu d'amour-propre et de souci de tenir ses engagements, il vous infligerait un blâme mérité qui s'abattrait sur votre joue comme un retentissant soufflet.

Il a sans doute trop peur de vous pour oser ce geste et il vous laissera verser l'huile sur le feu, en levant désespérément les bras au ciel. Il est dans son rôle, comme Ponce-Pilate !

Bévue. — La *Gazette du Valais* ne dédaigne pas la copie gratuite. Le *Courrier de Genève* lui en fournit fréquemment ; mais on ne peut pas affirmer que le rédacteur de la *Gazette* y puise la prose la plus littéraire et la plus digne. Il vient de reproduire un article de la feuille ultramontaine genevoise dans lequel un correspondant de Sion fait savoir aux Confédérés que le parti libéral valaisan est un parti... „fort en gueule" et rien de plus. „Après s'être vainement creusé la tête pour trouver une épithète caractérisant notre parti, ce correspondant bien élevé a eu une réminiscence d'ancien voyou et l'expression était trouvée. Mais voici qui est encore mieux : le même article déclare en toutes lettres que les compromis servent surtout à envoyer à Berne *de parfaites et absolues nullités.* Etes-vous d'accord, MM. Bioley et Pellissier ? Nous ne le pensons pas ; vous aurez certainement prié le *Courrier de Genève* et la *Gazette* de parler moins irrévérencieusement de vous. Et, dorénavant, Alphonse relira trois fois les articles du *Courrier* avant de s'armer des ciseaux.

X.

Correspondance retardée. — Nous avons reçu, trop tard pour la reproduire dans le présent n°, une correspondance de M. Eugène de Lavallaz en réponse à la réplique de M. R. Evéquoz, parue dans les journaux de samedi.

Ce sera pour le prochain n°.

Elections au Conseil national. — Le groupe conservateur du 46me arrondissement, réuni à la Souste-Loèche, a décidé de confirmer MM. Kuntschen, Evéquoz et Seiler et désigné M. de Preux, à Sierre, ancien conseiller d'Etat, en remplacement de M. le Dr G. Lorétan.

La députation valaisanne aux Chambres se trouvera ainsi composée : *Conseil des Etats :* MM. J. Ribordy, à Sion ; H. Roten, à Rarogne. *Conseil national :* MM. J. Kuntschen, R. Evéquoz, à Sion, Al. Seiler à Brigue, Ch. de Preux à Sierre ; M. Pellissier, à St Maurice ; Eug. de Lavallaz, à Collombey.

Militaire. — Voici quelques indications extraites de la *Feuille fédérale* concernant le transfert dans la landwehr et le landsturm, ainsi que la libération définitive du service des hommes sous les drapeaux :

Entrent dans la landwehr dès le 31 décembre 1908 :

a) Les capitaines nés en 1870, les 1ers-lieutenants et lieutenants nés en 1876 ; les 1ers-lieutenants des classes d'âge 74 et 75 proposés à l'avancement pourront cependant faire en 1909 les écoles nécessaires pour obtenir le grade de capitaine.

b) Les sous-officiers et soldats de tous grades de 1876, les sous-officiers, trompettes et soldats de cavalerie qui ont fait dix cours.

Entrent dans le landsturm à partir de la même date :

a) Les officiers d'état-major (majors, lieutenants-colonels, colonels) qui ont 48 ans révolus et pour autant qu'ils en auront fait la demande jusqu'à fin février 1908 ; les capitaines de la classe de 1864, les 1ers-lieutenants et lieutenants de la classe de 1868.

b) Les sous officiers et soldats de tous grades et armes de 1868.

Sont libérés définitivement du service au 31 décembre 1908 :

a) Les officiers de tous grades de la classe de 1856, à moins qu'il ne se soient déclarés éventuellement prêts à prolonger la durée de leur service.

b) Les sous-officiers et soldats de l'année 1860.

Pour plus amples informations, nous renvoyons les intéressés à la *Feuille fédérale.*

— A propos des cours de répétition, le département militaire fédéral a porté la décision suivante :

a) Les hommes qui ont fait quatre cours de répétition sous le régime de l'ancienne loi et le cours de 9 jours de 1902 n'ont plus de cours de répétition à faire dans l'élite.

b) Les hommes qui ont fait trois cours de répétition sous le régime de l'ancienne loi et le cours de 9 jours de 1902 ont encore à faire un cours de répétition dans l'élite, et ainsi de suite.

Médecine. — A propos du remède nouveau que nous avons signalé dans notre dernier No, voici une attestation que nous croyons devoir reproduire :

„La municipalité de Chavornay se fait un devoir de remercier chaleureusement M. le Dr Viquerat, à Lausanne, pour les soins dévoués et désintéressés prodigués aux tuberculeux pauvres de notre localité. Grâce à ses soins et à sa méthode de traitement, les huit tuberculeux qu'il a soignés sont en bonne santé ; une jeune fille d'entre eux, couverte de plaies et condamnée par les médecins, est aujourd'hui complètement rétablie.

Nous estimons faire acte de conscience en communiquant ces faits au public et aux malheureux affligés de cette terrible maladie. — *Greffe municipal.*

Expédition des vins moûts. — Résultats récapitulatifs du 18 sept. au 7 oct.

	fûts	litres
Sierre	52	26,880
Granges-Lens	150	85,823
St-Léonard	82	36,041
Sion	1122	602,977
Ardon	412	223,336
Riddes	535	313,460
Saxon	7	1,800
Charrat-Fully	247	175,288
Martigny	275	148,306
TOTAUX	2892	1613.911

L'automobile en montagne. — Un Anglais du nom de Fawcett a exécuté ces jours derniers différentes courses d'essais sur nos routes de montagnes : Brigue Grimsel, Sierre-Vermale, Bramois-La Crettaz, et, enfin, à Sion, il a franchi la rue du Château jusqu'à l'endroit où les deux chemins de Tourbillon et de Valère se bifurquent. Toutes ces courses ont très bien réussi.

Lycée de Sion. — A cause de la prochaine exposition cantonale industrielle à Sion, qui utilisera les locaux du Collège, les cours se termineront environ un mois avant la clôture habituelle en juin 1909 ; la rentrée des cours 1909-1910 sera retardée.

Tirage à Sion. — Le département de l'Intérieur a chargé M. Leuzinger, avocat à Sion, de diriger et surveiller le tirage officiel de la loterie en faveur de l'église de Balsthal. Le tirage aura lieu dans la salle du théâtre à Sion. Il commencera le 29 octobre prochain et durera 3 jours. (voir les annonces)

Mise au point. — Qui aurait dit que, sous le nom d'emprunt d'une institutrice, un desservant de paroisse se servirait des colonnes du *Confédéré* pour calomnier un confrère. Eh bien, ce fait, inconcevable au premier abord et d'un machiavélisme tout à fait raffiné, nous est arrivé et la mise au point ci-après l'explique tout au long :

En date du 28 mars 1908 le *Confédéré* reproduisait sous le titre „ Des hautes Alpes " une correspondance relatant, soit disant, un fait passé dans une paroisse de nos montagnes. L'auteur de cet article disait que M. le curé de cette paroisse avait refusé de se rendre auprès d'un malade, de manière que cette dernière dut mourir sans que son pasteur consentit à venir à son chevet, pour lui procurer les secours de son ministère.

En reproduisant cet article, sans aller aux informations, nous l'avouons, la rédaction du *Confédéré* a négligé les mesures de précaution à prendre pour s'assurer de la vérité du fait rapporté. Ce qu'elle n'aurait certainement pas omis de faire, si par un nouveau mensonge, que nous ne pouvions encore démêler, le correspondant n'avait, dans sa signature, usurpé le nom d'une institutrice valaisanne. Nous croyons qu'en présence d'une relation signée du nom et du titre d'institutrice, plus d'un rédacteur se serait cru dispensé de recourir aux sources, pour vérifier. L'idée ne nous est point venue de soupçonner dans ce récit un procédé de la plus indigne déloyauté. Ajoutons cependant que ce n'est pas la seule fois que ce peu intéressant personnage a essayé de surprendre notre bonne foi. Nous avons reçu de lui d'autres correspondances à mêmes tendances, que nous n'avons pas reproduites et dont les originaux sont en de bonnes mains.

L'attribut latin „ testis ", témoin, ajouté aux initiales J. R. qui finissait l'article, aurait pu nous suggérer un doute, mais nous n'y prîmes pas garde tout d'abord.

Aussi bien ne comprîmes-nous point plusieurs passages qui avait l'air assez inoffensifs, mais que nous savons maintenant être des insinuations perfides, grossières et mensongères. Nous les aurions mieux saisis, si l'auteur avait signé de „ son vrai nom ", et jamais elles n'auraient trouvé place dans nos colonnes.

La rédaction ne tarda pas d'ailleurs d'apprendre que l'article dans son entier n'était qu'une fable, une odieuse calomnie à l'adresse de M. l'abbé Berclaz, curé d'Evolène, une série d'injures, œuvre de jalousie et de basse intrigue. Non seulement M. le curé n'avait pas refusé son ministère à la malade, mais il avait personnellement averti son entourage de ne pas tarder à lui faire apporter les secours de la religion, déclarant être à l'entière disposition de la malade. Et, bien que des raisons d'urgence aient décidé les parents à s'adresser à M. le recteur de la Sage, comme étant plus rapproché, M. le curé d'Evolène se rendit néanmoins près de la souffrante, à une heure de distance, l'avant-veille de sa mort.

Estimant sa réputation et son honneur gravement atteint par la relation mensongère qu'on nous avait transmise, M. le curé d'Evolène porta plainte en diffamation contre le *Confédéré,* seul auteur responsable, puisque l'auteur de la correspondance avait eu la lâcheté de s'abriter sous le pseudonyme. La

---

vantes vexées, lorsque la porte se fut refermée sur elles.

Furrer n'avait pas bougé et ne faisait pas mine de vouloir parler. L'Américain sentit l'inquiétude le gagner ; il devint cramoisi, puis violet. De ces mains dures il caressait sa blouse de coutil, puis son pantalon usé, et fixait obstinément le dessus de la table, tandis que la sueur perlait à son front. Il se creusait la cervelle et se demandait en quoi il pouvait avoir manqué, mais il ne trouvait rien. Enfin la paysanne s'aperçut que, là aussi, elle était de trop ; un regard singulier de son mari le lui avait fait comprendre. Elle quitta la table, à laquelle elle venait de se rasseoir et se dirigea vers la porte d'entrée.

Tout en s'en allant, une pensée lui vint : elle se compara à un chien que l'on chasse à coup de pied ; un soupir déchirant lui échappa et elle sortit en pleurant.

Alors le paysan se tourna lentement vers celui qui était en même temps son parent et son valet :

— Ecoute bien, toi, ce que je vais te raconter, — commença-t-il, les deux bras posés sur la table, les yeux plantés bien droit dans ceux de Charles, qui avait ouvert les siens tout grands et n'osait même plus les baisser, tant était douloureux le sérieux qu'il lisait dans le regard du prési — la ferme de Hochfluh est un beau bien, tu as déjà dû penser cela plusieurs fois, et le paysan à qui elle appartient, Furrer, ne doit pas être pauvre ; peut-être as-tu déjà entendu dire cela aussi. Il t'est certainement venu à l'idée que la ferme et tout ce qui en dépend, et tout ce que possède Furrer passera sur la tête d'une seule, quand il aura tiré sa révérence. Certainement, on raconte, dans le village, qu'il aura fait une belle levée, celui qui obtiendra la fille du prési, hein ? Est-ce que je me trompe, n'a-t-il jamais été question de cela au village ?

— Mais si, mais si, bégaya Charles, qui ne savait pas où Furrer voulait en venir, et s'effarait à l'idée de ne pas trouver tout de suite la réponse désirée.

Après un court instant de réflexion, il continua néanmoins :

— La femme du bailli a dit une fois devant moi, que son fils Vroni mourrait d'envie de faire sa cour à Rosi, mais que vous étiez très difficile en ces sortes d'affaires et que vous vouliez quelque chose de plus noble pour votre fille. Et vous avez raison de vouloir cela.

— Alors, tu vois, elle a donc ses avantages-là... la Rosi, continua Furrer, mais elle... hé... a aussi ses désavatages.

Son visage devint plus livide que la mauvaise assiette qui se trouvait devant lui. La pensée lui venait qu'il s'humiliait devant son valet, et sa gorge s'étrangla :

— Celui qui veut encore de cette fille devra la prendre tout de suite, sans quoi il sera forcé d'en prendre deux à la fois. Elle, elle, il lui faut un mari et un père pour le fils... de l'autre.

— Jésus, mon Dieu !

Charles s'était levé de sa chaise comme poussé par un choc électrique, et les larmes lui étaient montées aux yeux. N'avait-il pas entendu un sanglot, lorsque Furrer articulait péniblement ces derniers mots ? Furrer... sangloter, lui dont la volonté inflexible avait dompté tout Frutnellen !

Le valet éperdu regardait son maître sans trouver autre chose à dire que son :

— Jésus, mon Dieu

Le prési s'était ressaisi et se tenait de nouveau droit, le visage calme.

— Viens ici et assieds-toi près de moi, dit-il non sans douceur, car la commisération de l'autre lui avait fait du bien.

Timidement et en hésitant, le jeune homme obéit et s'assit tout près du paysan.

— La veux-tu ? demanda-t-il sans préambule.

Charles le regarda tout troublé.

— Comment ? Qu'avez-vous dit ? demanda-t-il le visage hagard.

— Je te demande si tu veux prendre ma fille et la sauver de la honte, autant que cela se peut encore.

— Ce n'est pas sérieusement que vous me demandez cela, bégaya Charles. Ne suis-je pas votre valet... que dirait-on au village ?

— Ce qu'ils diront ? Bast ! Bast !

Sa voix s'enfla :

— La fille de Hochfluh peut remercier Dieu à genoux, diront-ils, que Charles Furrer lui ait rendu l'honneur.

— Mais Rosi elle-même, reprit l'autre, elle ne voudra certainement pas d'un valet de ferme.

— Une créature comme elle, cela n'a pas le choix, dit le prési. Et puis, tu sais, ne t'abaisse pas trop ! Je te demande simplement si tu veux nous sauver de la honte, ma fille et moi ? Ce n'est ni plus, ni moins. — Voyons, parle. Oui ou non !

— Jésus, mon Dieu ! J'en suis renversé. Je ne puis pas même réfléchir.

Il posa sa tête sur ses deux mains et regarda devant lui dans le vide. Il resta ainsi pensif pendant que Furrer ne le quittait pas des yeux.

— Faut-il donc que ce soit tout de suite ? demanda-t-il enfin, sans changer de position.

— Aujourd'hui même. Je veux voir les bans publiés dans le prochain numéro de la feuille officielle !

L'autre hésita encore pendant une seconde, puis il regarda le paysan. Quelque chose comme de l'attachement se lut dans ses yeux d'habitude si vides d'expression et il balbutia :

— Si c'est que je vous rends un service, ainsi qu'à Rosi, je suis prêt à faire ce que vous demandez ; mais j'aurai l'air bête pour tout cela... je... je suis tout étourdi. Et il va falloir que je m'habitue. Vous ne m'en voudrez pas, prési.

— Comprends-moi bien ! Pour le présent et si tout se passe d'après ma volonté, encore pendant bien des années, je suis et resterai le maître ici. Mais quand je serai mort, si tu t'es bien tenu, tout ce que j'ai sera à toi, à tes enfants, pour les tiens, tu m'entends, pas pour le... le premier. Celui-là, il faudra qu'il s'en aille. Il n'y a pas de place ici pour lui.

— Oui, oui, fit Charles en acquiesçant.

(*A suivre*)

DRAPS DE BERNE dans 25 nuances et qualité sp., chez **Walther Gygax, fab. Bielenbach.**
Demandez échantillons

question est donc actuellement en tribunal.

Toutefois, ayant nous-même conscience d'avoir été perfidement induits en erreur, et d'avoir sans nous en rendre compte répandu une grave calomnie en insérant cet article ; reconnaissant que de ce fait un tort considérable aurait pu rejaillir sur l'honneur et la considération d'un prêtre respectable,

Nous déclarons que cet article est absolument dénué de fondement, faux et calomniateur ; nous reconnaissons que rien dans la conduite de M. le curé d'Evolène n'a pu motiver ni justifier l'insertion de la correspondance parue le 28 mars dernier, dans ce journal. Nous offrons à ce digne ecclésiastique pleine et entière réparation pour le tort que nous avons pu lui causer et, ne doutant pas de ses sentiments d'indulgence et d'équité, nous déclarons accepter d'avance les conditions de conciliation qu'il voudra bien nous fixer.

Pour la rédaction du *Confédéré*, R. Mério.

Liddes-Dranse. — *(Corr.)* — Le territoire du district de Dranse est bientôt tout transformé. A cent mètres environ au-dessus du village, s'élèvent sur les propriétés d'immenses taupinières qui peuvent presque rivaliser avec les pyramides d'Egypte. Pour le service de l'exploitation, le long des fenêtres du tunnel, il a été ouvert un chemin large d'un mètre et demi où les vagonnets circulent à qui mieux mieux, tandis que dans le sol des ouvriers préparent le lit de la Dranse. C'est un travail gigantesque qui pourrait même servir de modèle de stratégie militaire, mais Dieu merci, au-dehors, les Lidderins n'ont point d'ennemis.

Revenons au côté pratique de la question. Il est vrai, par cette entreprise, on a diminué les dettes qu'une lignée intelligente et capable avait entassées sur le dos de Jacques-Bonhomme ; mais ce coup de maître ne fut pas d'un effet merveilleux : les impôts vont toujours leur train.

Au revers de la médéaille maintenant. Que dire de ces affaissements de terrains qui se sont produits sur la ligne du tunnel par les arrosages? Dans un endroit on y aurait caché même le clocher.

Si, à l'avenir, des faits semblables se reproduisent, on peut supprimer les bisses d'irrigation et se contenter du peu de récolte qui viendra. On se demande, dans cette grave conjoncture, si, dans les hautes sphères, on s'est préoccupé de sauvegarder les droits des intéressés ?

Ajoutez à cela l'épée de Damoclès que les gens du village de Dranse se sont vu mettre sur la tête ; et pourtant si le canal allait à faire brèche, comme il est arrivé ailleurs, ce serait moins plaisant que de délibérer près d'un capiteux Fendant. La chose n'est pas à désirer, mais si, ultérieurement, il reste encore à verser des boîtes à Pandore, on forme des vœux pour qu'elles se versent du côté droit de la rivière : du côté gauche la dose est suffisante.

X.

Martigny-Combe. — *Accident mortel.* — Jeudi après-midi, au Borgeaud, M. Alexandre Saudan, en voulant cueillir des pommes, tomba, d'une hauteur de 1 m. 50, si malheureusement, qu'il se rompit la colonne vertébrale. Il rendit le dernier soupir dimanche matin. Son ensevelissement a eu lieu aujourd'hui mardi.

Lavey-Morcles. — En vue de l'élection du Conseil communal qui aura lieu dimanche prochain et pour en faciliter les opérations, une assemblée préparatoire, convoquée par le Conseil de régie et présidée par M. Paillard, régisseur, a eu lieu dimanche après-midi dans la grande salle du collège. Il s'agissait d'élaborer une liste de 45 membres dont 8 candidats. Une commission composée de MM. Charles, Alphonse et Louis Deslex, Edouard Guillat, Dietler, Corboz, Déglon a été chargée de ce travail. Les militaires du reste avaient déjà désigné leurs 15 représentants dans des assemblées tenues à Dailly et Savatan. La liste complète a été ensuite soumise au vote de l'assemblée.

Tout s'est passé correctement et fait bien augurer de la journée du 18.

Bex. — M. Mettral, chef de station à Gland, a été nommé chef de gare à Bex en remplacement de M. Naz, nommé à St-Maurice.

— *Accident.* — Un bien triste accident est arrivé jeudi soir vers les 6 h., à M. Charles Vaudroz, fils. Il descendait du vignoble de Couvaloup, avec une fuste pleine de vendange. Malheureusement, le cheval s'emballa à mi-chemin près du pont de la Croisette. M. Vaudroz fut projeté sous son chargement qui lui passa sur le corps. Le cheval, poursuivant sa course folle, alla s'abattre contre un mur à l'Allex. La bossette fut lancée par dessus le cheval et le mur dans un jardin où elle tomba sans que son contenu se répandit. Le cheval a eu les deux jambes de derrière brisées et a dû être abattu. M. Vaudroz a été relevé grièvement blessé et ramené à son domicile.

Sa vie n'est pas en danger.

FOIRES

Bagnes, 3 octobre.

	ANIMAUX sur foire	vendus	PRIX inférieur	supér.
Poulains	1	—	—	—
Anes	3	1	130	—
Taureaux	1	1	—	320
Bœufs	5	3	180	280
Vaches	126	80	200	350
Génisses	64	47	190	300
Veaux	57	44	85	120
Porcs	28	17	90	170
Porcelets	27	20	18	25
Moutons	220	170	20	47
Chèvres	75	40	25	40

Orsières, 5 octobre.

	ANIMAUX sur foire	vendus	PRIX inférieur	supér.
Taurillons	5	5	80	100
Bœufs	1	1	—	200
Vaches	40	32	220	360
Génisses	33	25	160	250
Veaux	7	7	75	100
Porcs	10	10	90	170
Porcelets	20	12	15	25
Moutons	86	86	25	45
Chèvres	19	13	20	35

Dans ces deux foires relativement très fréquentées le bétail s'est vendu à des prix assez élevés.

Etat sanitaire bon.

Triste victoire. — Le *Nouvelliste* et la *Gazette* exultent de l'échec du cercle dans la commune de Collombey ; il y a bien de quoi après les inqualifiables et inavouables manœuvres employées pour fausser l'expression du corps électoral de Collombey.

L'opinion publique a déjà stigmatisé comme il convient ces mœurs électorales, indignes d'une démocratie qui veut se dire civilisée.

Confédération Suisse

L'article constitutionnel sur les forces hydrauliques. — Toutes les assemblées de dimanche, sauf une, ont décidé de recommander au peuple l'adoption du nouvel articles 24 *bis* de la Constitution fédérale relatif aux forces hydrauliques. L'assemblée qui a fait bande à part est celle des conservateurs schwytzois, probablement parce que le nouvel article doit sa naissance au conflit survenu entre Zurich et Schwytz à propos des forces de l'Etzel, conflit à la suite duquel un comité zurichois proposa, par décret d'initiative, de confier à la Confédération le droit de légiférer sur la matière.

Le monopole des céréales. — Ces prochains jours aura lieu une conférence avec les meuniers de la Suisse romande pour examiner de concert la question du monopole des blés ; cette conférence est au fond la répétition de celle qui a eu lieu en août dernier entre M. Milliet et les meuniers de la Suisse allemande.

Il paraît que le projet de monopole des blés ne sera pas présenté si tôt ; la question paraît être beaucoup plus difficile qu'on l'avait supposé ; il faudra encore tout un mois avant que le projet puisse être présenté ; en tout cas, dans les cercles officiels, on n'est pas très disposé à l'accepter ; on doute un peu de son efficacité, mais surtout on craint les responsabilités qu'il entraînerait pour le Conseil fédéral.

Nouvelles étrangères

Dans les Balkans

La situation reste stationnaire dans les Balkans ; la poudre n'a pas encore parlé ; il semble, au contraire, que l'on s'achamine vers la paix.

La Serbie, la plus effervescente des principautés balkaniques, paraît renoncer, pour le moment, à entrer en campagne. C'est un gros péril écarté ; non pas que l'armée serbe put se mesurer longtemps avec les troupes austro-hongroises, mais parce que l'exemple est contagieux, et que le Monténégro, l'Albanie, la Macédoine auraient pu être tentés de faire parler la poudre, et que la conflagration aurait pu devenir générale dans les Balkans.

Quant à la conférence européenne, les renseignements sont contradictoires. Une dépêche de Constantinople, dont il est difficile de contrôler le bien-fondé, prétend que la France, l'Italie, l'Angleterre et la Russie ont répondu à la note de protestation de la Turquie en se déclarant favorables à la convocation d'une conférence ; mais rien n'a tranpiré des résultats de l'entrevue de deux heures et demie que M. Isvolski, ministre des affaires étrangères de Russie, a eue à Londres avec sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne

Le *Temps* d'hier publie un premier article sur la question des détroits dont le but évident est d'engager l'Angleterre à céder sur ce point aux sollicitations russes. En dépit de l'entente cordiale, le grand journal français morigène un peu ses voisins d'outre-Manche. Il écrit :

„ L'Angleterre, à lire les journaux, a l'air d'avoir toujours protégé l'empire ottoman. Et Chypre ? Et l'Egypte ? et la Bosnie même offerte à l'Autriche par Beaconsfield, qu'en fait-on ?... Si l'intérêt anglais a justifié l'entente anglo-russe, il permet également de modifier le régime des détroits ".

Voilà qui est significatif.

Le gouvernement de Berlin est plus énigmatique que jamais. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que l'Allemagne ne pourra consentir à la conférence que „ quand elle aura acquis la certitude que les débats seront dirigés dans un esprit de bienveillance pour la Turquie et avec l'idée d'affermir cette puissance en lui épargnant les humiliations. "

C'est parler pour ne rien dire ou pour jeter de la poudre aux yeux des Jeunes-Turcs. Le même journal écrit que la prétention de l'Autriche de régler définitivement la question de la Bosnie est justifiée. Alors comment la conférence pourra-t-elle „ affermir " la Turquie et lui épargner les „ humiliations " si, à priori, elle sanctionne tout ce qui s'est fait aux dépens de la Porte ?

Variété

Outrevièze

Cet Outrevièze, dont les flammes viennent de dévorer tout le groupement principal semblait de plus en plus ignoré par les étrangers qui arrivent chaque année plus nombreux, mais de plus en plus pressés aussi, visiter le Valais. Il ne s'en plaignait point, car il disposait de trésors bien autrement durables que cette ferveur éphémère et capricieuse du touriste. Il pouvait même sourire de la naïveté de ceux qui le délaissaient et qui, enfiévrés chercheurs de solitudes, l'effleuraient pour courir chercher au loin, sans risque de les découvrir, les calmes retraites qu'il eût pu leur offrir à deux pas.

Situé — je pourrais dire dissimulé — à un quart d'heure de Monthey, Outrevièze n'est qu'un quartier rural de cette bourgade très connue. Ainsi que l'indique son nom, il occupe la rive opposée de la rivière qui surgit bouillonnante des profondeurs de la vallée d'Illiez. Administré par lui-même, il forma avant 1788 une commune autonome qui, non sans une vive résistance de la part de ses autorités, fut alors incorporée, de par la volonté d'une partie de sa population, à la „noble bourgeoisie de Monthey".

Lorsque, soit du chef-lieu de la commune, soit de quelque point plus éloigné de cette section de la vallée du Rhône, on considère ce coteau aux opulentes verdures, qui s'élève d'une fuite rapide et graduée, ainsi qu'une face de quelque pyramide géante, du niveau de la plaine à la cime de la Dent-de-Valleretta, on s'émerveille, on admire, sans aucunement soupçonner que, dans les plis inférieurs de cette molle draperie, se dissimulent à l'envi parmi les noyers, les chênes ou les fouillis des châtaigneraies quelques silencieux plateaux et foule de vallons discrets. Là, d'heureux ménages échappent déjà à la vie économique de la plaine, tout en tirant de leur sol et les fruits du midi et les produits alpestres. Combien peu s'imagineraient avoir si près d'eux ce coin du bon vieux Valais : ces chalets de bois à larges galeries, où sur des claies s'étalent les pommes à sécher, les cerises et les prunes à distiller, où les grappes de maïs s'alignent en guirlandes; ces auberges sans enseignes, à vastes cuisines parées de pierres rondes, où les poules circulent à leur aise, où le chat ronronne, où les passants viennent casser les noix ou dépouiller les châtaignes autour d'un pot de „nouveau", où l'on va trinquer sur des pontons logés entre des branches d'arbres, où les toits en bardeaux couvrent tout un amas de provisions disparates, des courges ventrues, des choux arrachés ou décapités, toute la dépouille du jardin aux palissades trébuchantes qui va dérouler ses terres molles entre les vergers ombreux.

Positivement on s'y dirait presque au XVIIIme siècle si, de loin en loin, les sifflets stridents des locomotives venues des deux rives du lac ne s'avisaient de déchirer l'air ou d'éveiller les échos environnants.

Mais, faute de nous transporter à ces temps qui ne furent pas les nôtres, contentons-nous de revivre une enfance lointaine et d'évoquer nos insouciances d'autrefois au spectacle d'une „tèche" de bûches montant jusqu'aux bardeaux, d'une treille ou d'un figuier logé aux lézardes d'un vieux mur, d'une étable baîllant dans l'air libre. Et félicitons-nous que le snobisme nous ait du moins laissé ce bon coin de terre dont l'agréable chemin n'aboutit qu'ici même, défiant par ce fait les gros engins de vitesse et de destruction.

Mais jusqu'à quand cela durera-t-il encore? Combien de temps éclatera dans l'épaisseur de ces ombrages le rutilant foulard auquel la femme de la vallée d'Illiez, demeure plus fidèle que le musulman à son fez! Nul ne le sait, nul n'ose le demander.

Sans doute, ces régions sont demeurées fidèles à ces belles constructions en bois qui sont les plus sûrs témoins de leur aisance passée et moderne, et il y a lieu de croire que — toute question de patine à part — les futures habitations d'Outrevièze s'ériger ont sur le modèle de celles que les flammes viennent d'emporter. Mais il n'en reste pas moins que, l'an dernier, ces fraîches retraites échappèrent à un danger autrement irréparable que l'incendie. Ne fut-il pas question un moment, chez les ingénieurs du Monthey-Champéry, d'acheminer leurs convois par cette rive droite de la Vièze?... Alors, c'en était fait de ces coins si charmants.

Hélas, comme rien ne se fait sans sacrifices et qu'on construit le plus souvent sur des ruines, les ingénieurs ont eu le bon esprit, sinon par respect des vœux du public, du moins pour l'économie de leur tracé, de ménager ces délicieux bocages. Et ils ont préféré s'en aller par l'autre rive, arracher de leur repos préhistorique la Pierre-à-Dzo, la Pierre-à-Mourguet et la célèbre Pierre-des-Marmettes.

A ce compte, nous voilà rassurés pour un temps plus ou moins durable, car la calamité qui vient d'affliger les tranquilles habitants d'Outrevièze sera vite réparée. Nous le leur souhaitons, comme à des gardiens dévoués d'un des rares coins où les Valaisans puissent encore aller se divertir dans l'intimité de leur vie locale, avec cette paisible familiarité d'autrefois qui fit de leurs pères les braves gens qu'il furent, des êtres peu pressés, marchant avec tranquillité dans une vie qui, pour être sensiblement moins brève que celle de leurs descendants, ne leur parut jamais trop longue ni trop dure à parcourir.

L. Courthion.

Comment je me suis rétabli

M. Ermenegildo Muzzulini, de Dudingen, a été très malade. Il va nous dire ceci, comment il s'est rétabli et ceux qui souffrent comme il a souffert, trouveront dans cette lecture une indication.

„Les pilules Pink m'ont fait grand bien. Depuis longtemps, je pourrais dire même depuis toujours, je me trouvais dans un état de santé précaire, et je ne me suis jamais senti aussi bien que depuis que j'ai fait le traitement des pilules Pink. Avant j'avais toujours à me plaindre d'un ou de plusieurs malaises, car j'étais anémique, pauvre de sang, et ceux qui sont anémiques souffrent un peu partout. Je n'avais pas d'appétit, je mangeais parce qu'il faut manger, uniquement, mais je n'y avais aucune satisfaction. En effet, je digérais mal, et mes digestions étaient l'occasion de souffrances. J'étais faible, je ne pouvais pas faire un ouvrage exigeant une petite dépense de forces. J'avais des migraines

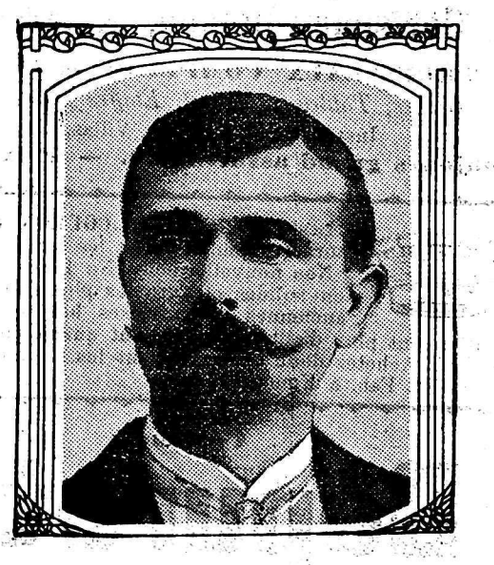

M. Muzzulini (Cl. Turin-Tarcento)

tenaces, des vertiges, des éblouissements et je dormais très mal la nuit. J'étais en outre toujours oppressé. En résumé, je n'étais jamais bien et l'été je souffrais encore plus que l'hiver. J'ai consulté bien des fois, j'ai pris quantité de médicaments qui m'ont été ordonnés, mais sans succès. Alors j'ai pris vos pilules Pink parce que tout le monde en fait l'éloge. Cela a été une bonne fortune pour moi. Maintenant je me sens fort, je suis gai, content, comme tous ceux qui jouissent d'une parfaite santé".

Comme vous venez de le voir, M. Muzzulini a attendu longtemps la guérison et il l'attendrait encore s'il n'avait pas pris les pilules Pink. Si vous êtes encore souffrant, il pourra vous arriver la même chose, si vous faites comme lui. Il y a tout lieu de penser que vous guérirez aussi, car les pilules Pink sont bonnes pour tous les tempéraments et guérissent toujours. Elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, rhumatismes, neurasthénie.

Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt pour la Suisse : MM. Cartier & Jörin, droguistes, Genève. 3.50 francs la boîte, 19 francs, les 6 boîtes, franco.

Trouvé une montre

dans les environs de Martigny. La personne qui l'a perdue peut la réclamer à Marie Grand, Bâtiaz.

Imprimerie Pillet & Darbellay, Martigny

Fabrique de Socques

GROS DÉTAIL

Grandmousin Frères & Cie

Rue des Hôtels **MARTIGNY** Rue des Hôtels

Prix très avantageux

Offre d'emploi

La Société coopérative de Consommation de Martigny, **cherche** pour sa succursale à Martigny-Croix, un **vendeur** ou **vendeuse** responsable, pouvant fournir caution.

Offres avec prétentions doivent être adressées au plus tôt au président du Conseil d'administration, à Martigny-Ville.

Filature de laine

Manufacture de drap et milaine

Meyer Frères & Cie, Moudon (Vaud)

Teinture — Filature — Tissage — Apprêtage

YVERDON 1894, Médaille de vermeil
VEVEY 1901, Médaille d'or avec félicitations du Jury

La maison est spécialement recommandée pour le travail à façon; elle se charge de fabriquer avec la laine du pays, aux meilleures conditions de prix et de bienfacture, les articles suivants :

Draps unis, sergés et façonnés, milaines unies de toutes pour hommes et femmes, milaines façonnées, cheviots pour hommes et pour robes, couvertures de lits, couvertures de chevaux.

Demandez l'album spécial d'échantillons pour le travail à façon.

Fabrique de Meubles

A. Gertschen-Heinen, Naters-Brigue

TROUSSEAUX COMPLETS en tous genres

Glaces, Tableaux, Duvet, Etoffes pour meubles

Installations d'Hôtels, Villas, etc.

Toujours grand assortiment. — Prix modérés

Les **ALLUMETTES „COURONNE“** sont toujours les meilleures et les meilleur marché. Nos nouvelles boîes No 13 en papier-carton sont solides et durables plus grandes que les anciennes et mauvaises boîtes en bois elles contiennent plus d'allumettes et sont quand même meilleur marché. Achetez donc exclusivement les allumettes „COURONNE“. Fab. à Kanderbrück.

Comme

Dépuratif

Exigez la **véritable**

Salsepareille Model

Le meilleur remède, contre Boutons, Dartres, Epaississement du sang, Rougeurs, Maux d'yeux, Scrofules, Démangeaisons, Goutte, Rhumatismes, Maux d'estomac, Hémorrhoïdes, Affections nerveuses, etc. — La Salsepareille Model soulage les souffrances de la femme au moment des époques et se recommande contre toutes les irrégularités. Nombreuses attestations reconnaissantes. Agréable à prendre. — 1/3 litre fr. **3.50**, 1/2 litre fr. **5.—**, 1 litre (une cure complète fr. **8**).

Dépôt général et d'expédition :

Pharmacie Centrale, rue du Mont-Blanc 9, **Genève**

Dépôts à Martigny : Lovey et Morand, pharm. ; à Monthey : Carraux et Zum Offen, pharm. ; à Sion : Pitteloud et Zimmermann, pharm. ; à Sierre : Burgener ; à Bex : Borel et Rosselet.

On cherche

brave fille de confiance pour tout faire dans petit ménage soigné. Gage 30 fr. — Adresser offres Poste restante E. C., Bex-les-Bains.

Deux femmes ou filles

agées d'au moins 16 ans trouveraient de l'occupation assurée à la fabrique de pierres fines. Travail propre, agréable, conviendrait aussi à des personnes infirmes des jambes. S'adresser à A. L. ROUILLER, rue de la Délèze, Martigny.

A la même adresse on engagerait une domestique pour un petit ménage.

☞ Tirage 30 novembre

LOTS

de la **Loterie du Théâtre de la Ville de Zoug à fr. 1.—** (émission spéciale). Principaux lots : 40,000 fr., 20,000 fr. et deux de 10,000 fr. Pour 10 fr. 11 billets, liste du tirage 20 ct. Envoi par le **Bureau de la Loterie du Théâtre de la ville de Zoug.**

Tirage définitif et irrévocable le 29 octobre 1908

BILLETS

de la **Loterie en faveur de la construction d'une église catholique à Balsthal** envoyés jusqu'à épuisement complet à 1 fr. plus 20 ct. pour la liste.

Gros lot Fr. **40,000.**

Téléphone

Mme Hirzel-Spörri, Zoug

SIROP

de brou de noix ferrugineux

GOLLIEZ

(Exigez la marque : 2 palmiers)

Sans pareil pour purifier le sang. ☞ Reconstituant par excellence pour les enfants, scrofuleux, rachitiques, etc.

En vente partout et à la **Pharmacie GOLLIEZ, Morat** en flac. de 3 fr. et 5 fr. 50

A vendre à Vernayaz

un

Café-Restaurant

avec jardin et place y attenant.

S'adresser aux héritiers de M. Jean-Louis BOCHATAY.

Tirage Balsthal définitif et irrévocable le 29 octobre 1908

Gros lots fr. 40,000 et 20,000.

BILLETS

de la loterie en faveur de la construction d'une église à Balsthal expédiés à fr. 1.— plus 20 cent. pour la liste.

Mme HALLER, Hauptversand, Zoug

1 billet gratis sur 10. Fort rabais aux revendeurs. Le tirage Balsthal aura lieu à Sion.

FIANCÉS !

Commandez vos

Cartes de fiançailles

à l'Imprimerie Commerçiale Pillet & Darbellay, Martigny, Avenue de la Gare.

On cherche

bon domestique

sachant traire chez Alphonse DESLEX, à Lavey-Village.

Ménage

à la campagne cherche **jeune fille** sachant cuisiner. Adr. Mme L. DAPPLES, Chalet de Brie, St-LEGIER (Vaud).

Le *TIRAGE de la loterie de Balsthal se fera irrévocablement le 29 octobre à Sion. Planfayon 30 octobre.*

LOTS

de fr. 40,000, 20,000, 15,000, 10,000, etc. des loteries de **Balsthal, Planfayon, Neuchâtel** (2e série) **Bouveret et Ried-Mörel.**

Les derniers billets envoi contre rembours par le **Bureau central,** rue de la Poste, No 3, **St-Maurice.**

Les billets sont aussi en vente chez Favre-Collomb, coiffeur, Martigny ; Moulin-Ribordy, négt Riddes ; A. Molk, négt., Ardon ; à la Bibliothèque de la Gare, Sion et chez tous les autres revendeurs.

Banque de Sierre, Sierre

Nous accordons :

Crédits en Comptes-courants.

Prêts sur Hypothèques.

Nous acceptons des dépôts :

En comptes-courants à 3 %.
Sur Carnet d'Epargne à 4 %.
Contre obligation à 4 1/4 %.

!! MEUBLES !!

= FABRIQUE DE MEUBLES, WIDMANN, SION =

INSTALLATION COMPLÈTE de salons, salles à manger et chambres à coucher. - Glaces. - Chaises de Vienne

Meubles remboursés. — Crin animal. — Coutil pour matelas.

—o— Vente en gros et au détail —o—

— *CATALOGUE ILLUSTRÉ envoyé gratuitement sur demande* —

Maison fondée en 1855 — Téléphone —

AGENCE DE PUBLICITÉ

Haasenstein & Vogler

LAUSANNE

11, rue du Grand-Chêne, 11

50 succursales — 400 Agences en Europe

Correspondants

dans les principales villes du monde entier

RÉGIE DES PRINCIPAUX JOURNAUX DE SUISSE ET D'ITALIE

Relations journalières

avec tous les journaux du monde

Annonces et réclames dans tous les journaux du canton, de la Suisse et de l'étranger.

Tarifs originaux

Devis de frais et tous renseignements à disposition

Discrétion Célérité

Hôtel-Restaurant des ALPES, Sion

J'ai l'honneur d'informer le public de Sion et des environs que j'ai repris dès le 1er octobre l'**Auberge-Restaurant des Alpes,** sur la Place du Midi, à **Sion,** et que je m'efforcerai de satisfaire MM. les clients par des consommations de 1re qualité.

Se recommande

D. Avanthey-Blanche.

LOCATION du Buffet de Sion

Les personnes qui ont des offres de location à présenter à la direction du Ier arrondissement des C. F. F. sont invitées à les faire parvenir

avant le 25 octobre courant.

Fortifications de St-Maurice

Nous rappelons au public à l'occasion des tirs au canon ce qui suit :

1° Il est absolument interdit de toucher des projectiles qui n'auraient pas éclaté, cela pourrait occasionner leur explosion ;

2° Toute personne qui trouverait un projectile non éclaté est tenue d'en prévenir immédiatement l'administration des fortifications, afin qu'elle puisse faire sauter ces projectiles sur place et sans danger ;

3° Pour la découverte d'un projectile non éclaté et la désignation de la place où il se trouve, il sera payé une bonification de fr. 1,— à fr. 4,— selon la distance de cet endroit aux fortifications ;

4° Il est interdit à toute personne qui n'y est pas autorisée de ramasser des douilles, des éclats, des balles, etc. ;

5° Les personnes qui, sans autorisation, vont après les tirs fouillant le terrain et agrandissant les trous pour trouver des projectiles ou des éclats seront poursuivies en justice ;

6° Les personnes qui s'introduiront dans les zones dangereuses malgré les publications et les ordres des sentinelles seront poursuivies en justice et l'administration des fortifications déclinera toute responsabilité en cas d'accident.

Le Chef de l'Artillerie des Fortifications de St-Maurice.

Maison VALAISANNE d'expédition de CHAUSSURES
FABRIQUE DE SOCQUES
Victor DUPUIS, Martigny

Souliers ferrés

Art. 500	Hommes	40-47	7,50
602	Garçons	35-39	6,90
301	Femmes	36-42	6 20
250	Fillettes	(30-35	5,20
		(26-29	4,20

Bottines lacets sans clous

520	Hommes	40-47	8,50
610	Garçons	35 39	7,90
314	Femmes	36-42	6,90
210	Fillettes	30 35	5,30
210	„	26-29	4,30

Articles d'hiver

Pantoufles lisière

26-29	30-35	36 42	43-47
1,70	1,90	2,20	2,70

Pantoufles feutre hautes

26 29	30-35	36 42
2,20	2,60	2,95

Souliers claque cuir

26-29	30 35	36-42
4,—	4,75	5,40

Caoutchoucs, Guêtres vernies et grainées à très bas prix.

CATALOGUE ILLUSTRÉ (300 articles environ) franco sur demande

Au numéro de ce jour est joint

le Catalogue de Chaussures

de la maison

Victor DUPUIS

MARTIGNY (Valais)

Tendez la main à la fortune !

Grande Loterie d'Argent

Garantie par l'Etat de Hambourg

consistant en **100,000 billets,** dont **48,405 lots** et **8 primes** partagées en 7 classes.

La somme totale des prix s'élève à

Neuf Millions 841,476 Marcs

Le plus gros lot, au cas le plus heureux, suivant § 9 du plan, sera

600,000 Marcs ou 750,000 Francs

spécialement

1 à	300 000	= 300 000
1 à	200 000	= 200 000
1 à	100 000	= 100 000
2 à	60 000	= 120 000
2 à	50 000	= 100 000
1 à	45 000	= 45 000
2 à	40 000	= 80 000
1 à	35 000	= 35 000
2 à	30 000	= 60 000
7 à	20 000	= 140 000
1 à	15 000	= 15 000
11 à	10 000	= 110 000
46 à	5 000	= 230 000
103 à	3 000	= 309 000
163 à	2 000	= 326 000
539 à	1 000	= 539 000
693 à	300	= 207 900
29 098 à	169	= 4 917 562
17,739 à M.	200, 144, 111, 100, 78, 45, 21.	

Les jours de tirage sont fixés par le plan officiel, qui sera joint gratis à toute commande. Après chaque tirage nous enverrons les listes officielles et effectuerons promptement le paiement des prix.

Pour le prochain premier tirage des gains de cette grande Loterie d'Argent, **garantie par l'Etat,** le prix pour un

entier billet orig. Fr. 7,50
demi „ „ „ 3,75
quart „ „ „ 1,90

contre mandat de poste ou de remboursement. Nous prions de nous faire parvenir les commandes le plus tôt possible, en tout cas avant le **31 octobre**

Kaufmann & Simon

Maison de banque et change

à HAMBOURG

Imprimerie Commerciale

PILLET & DARBELLAY

MARTIGNY

Téléphone *Avenue de la Gare*

Classeurs Sœnnecken

Classeurs ordinaires	sans perforateur	fr.	2
Classeurs „	avec „	„	3
Perforateur seul		„	2
Classeurs modernes	sans perforateur	fr.	3
Classeurs „	avec „	„	4
Perforateur seul		„	2